

Questions au Feuilleton

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions numéros 541 et 542.

[Texte]

LE COMPTE DE PRESTATIONS DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRES

Question n° 541—**M. McKinnon:**

1. Au sujet du Compte des prestations de retraite supplémentaires de 1984-1985, combien *a*) les membres des Forces armées canadiennes ont-ils versé, *b*) les fonctionnaires y ont-ils versé, *c*) le gouvernement y a-t-il versé, *d*) y a-t-on versé sous forme d'intérêts, *e*) a-t-on payé aux membres à la retraite des Forces armées ou à leurs bénéficiaires?

2. Quel était le solde du compte à la fin de l'année?

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor):

Compte de prestations de retraite supplémentaires 1984-1985
(en millions de dollars)

	CPRFP	CPRFC	CPRGRC	Autre	Total
Solde au 31 mars 1984	1,440.2	399.2	100.9	7.1	1,947.4
Recettes					
Contributions des employés	93.3	22.5	6.1	0.7	122.6
Contributions des employeurs	93.7	22.5	6.1	0.6	122.9
Intérêt gagné	192.8	53.2	13.4	0.8	260.2
Transferts	0.1				0.1
	379.9	98.2	25.6	2.1	505.8
Dépenses					
Pensions*	19.7	4.4	0.3		24.4
Résidus	0.4				0.4
Retraits	7.9	2.0	0.3	0.2	10.4
Transferts	0.5	0.1			0.6
	28.5	6.5	0.6	0.2	35.8
Solde au 31 mars 1985	1,791.6	490.9	125.9	9.0	2,417.4
Payé sur le FRC*	421.4	236.0	18.2	7.9	683.5

*Les prestations cessent d'être payées sur le Compte à l'égard d'un ancien contributeur dès que la somme totale de ses prestations égale le total des montants crédités au compte à son égard. Tout excédent de prestations est payé sur le Fonds du revenu consolidé.

LES COMPTES DE PENSION DE RETRAITE

Question n° 542—**M. McKinnon:**

Au sujet du Compte des pensions de retraite de 1984-1985 *a*) des Forces armées canadiennes, *b*) de la Fonction publique, (i) combien les membres y ont-ils versé (ii) combien le gouvernement y a-t-il versé (iii) combien a-t-on versé sous forme d'intérêts (iv) combien a-t-on payé aux membres à la retraite ou à leurs bénéficiaires (v) quel était le solde du compte à la fin de l'année?

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor):

a) Compte de pension de retraite des Forces canadiennes: 1984-1985

(i) Contributions des adhérents	\$ 119,846,665
(ii) Contributions du gouvernement	\$ 212,109,856
(iii) Intérêt gagné*	\$ 1,125,115,220
(iv) Pensions	\$ 362,822,818
(v) Solde de la fin au 31 mars 1985	\$13,351,721,682

b) Compte de pension de retraite de la Fonction publique: 1984-1985

(i) Contributions des adhérents	\$ 516,903,178
(ii) Contributions des employeurs:	
Gouvernement	\$ 372,905,203
Sociétés de la couronne	\$ 121,979,063
Total	\$ 494,884,266
(iii) Intérêt gagné*	\$ 1,615,140,017
(iv) Pensions	\$ 637,363,120
(v) Solde de la fin au 31 mars 1985	\$19,919,638,902

*Les comptes rapportent des intérêts trimestriels selon un taux déterminé comme si l'excédent des recettes sur les décaissements de chaque trimestre, depuis l'établissement des comptes, avait été investi dans des obligations à 20 ans du gouvernement du Canada. En fait, le taux trimestriel est basé sur le rendement moyen pondéré de tous les investissements au cours de la période précédente de 20 ans.

Quelques intérêts acquis en sus du taux utilisé dans les plus récents rapports actuariels sur les comptes (soit 6.5 p. 100 par année) n'ont pas été crédités aux comptes mais ont servi plutôt à atténuer le coût de l'amortissement des insuffisances actuarielles qui résultent principalement des augmentations annuelles de salaire. Ces montants sont les suivants pour 1984-1985:

Compte de pension de retraite des Forces canadiennes —202 millions de dollars
Compte de pension de retraite de la Fonction publique —356 millions de dollars

[Français]

M. Lewis: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le vice-président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU
GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL AU
PARLEMENT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 24 avril 1986, de la motion de M. Hnatyshyn: Que le projet de loi C-45, concernant les relations collectives entre employeur et employés au Sénat et à la Chambre des communes, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif, et de l'amendement de M^{me} Copps (p.833).

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, je prends la parole pour appuyer l'amendement de ma collègue, la députée de Hamilton-Est (M^{me} Copps), qui demande que l'adoption de cette mesure soit retardée de 30 jours afin de donner un moment de répit aux syndicats en cause pour qu'ils puissent essayer d'en venir à une entente raisonnable avec le gouvernement.